

Info-Alerte n° 1612 du 4 octobre 2017



L'opération « À 100 % pour les associations » du CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

Depuis 1998, le **Crédit Mutuel de Bretagne** *(CMB)* organise, tous les deux ans, l'opération « À 100 % pour les associations ».

Jean-Pierre DENIS, Président du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel Arkéa, aime rappeler que, sur les neuf premières éditions, cette action a permis de collecter près de 11 millions d'euros au profit de 16 500 associations.

Le principe est simple : le **Crédit Mutuel de Bretagne** commercialise un kit « tombola » *(billets + lots)* à toute association cliente intéressée. Le prix de vente final du billet est fixé à 1,50 €, dont 0,10 € revient au **CMB** au titre des frais d'organisation *(billets et lots)*.

Ce concept ludique, économique et source de recettes supplémentaires, constitue un plus indéniable pour toute association.

Le **Réseau anti-arnaques**, qui a étudié cette tombola, déplore uniquement la difficulté à obtenir du service associations - économie sociale ou du service clients, la communication du règlement complet : il aura fallu pas moins de trois demandes et un délai de six mois pour l'obtenir !

Espérons que la remise des lots n'a pas suivi la même tendance.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex (contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)